

## Une organisation syndicale a appelé les contrôleurs de Tahiti à faire grève du 16 au 19 mai 2024.

### Pour quels motifs et quels résultats ? Rappel des faits :

- ☞ En 2023, le SNCTA obtient un nouveau BO de 35 + 5 détachés/experts ops quand d'autres OS validaient des BO inférieurs. En parallèle, le SNCTA se bat seul contre la volonté de la DGAC de passer en horaires individualisés et obtient une organisation en pôles permettant la même visibilité d'organisation qu'en équipe. Enfin, le SNCTA obtient, en négociation protocolaire, que Tahiti soit bien reclassé en liste 6 dans le protocole (quels que soient les MEq 2023), ce qui sera validé dès la V3 du protocole présentée début janvier.
- ☞ Le 10 mai, un préavis de grève est déposé avec 2 revendications : obtenir le reclassement du centre de contrôle de Tahiti en liste 5 et la rétroactivité du groupe C au 1<sup>er</sup> janvier 2023 en tenant compte des chiffres de trafic de 2023.
- ☞ Le 13 mai, le bureau de section du SNCTA adresse un communiqué à l'ensemble des contrôleurs de Tahiti dans lequel il explique les raisons pour lesquelles il n'appelle pas à la grève : le reclassement en liste 6 (équivalent groupe C) est déjà entériné et la rétroactivité du groupe C basé sur les MEq de 2023 ne peut s'appliquer, le cas échéant, qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 conformément aux textes en vigueur. Le SNCTA demande l'accélération du décompte compte tenu de la publication des textes protocolaires dans les prochaines semaines.
- ☞ Le SNCTA interpelle officiellement le DO qui lui indique, par mail, que le recomptage est en cours et sera finalisé pour la fin du mois de mai et confirme qu'un éventuel reclassement pourra alors être envisagé au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'information est transmise par le SNCTA aux contrôleurs le 14 mai avant le début de la grève.
- ☞ Malgré toutes ces assurances, le préavis est maintenu et une grève de 4 jours débute.

### A l'issue de ces 4 jours de grève, l'organisation syndicale à l'origine du préavis annonce lors de son bilan le 21 mai :

- ☞ Le recomptage des MEq 2023 pour la fin du mois du mai ;
- ☞ Un reclassement rétroactif à une date qui n'est même plus précisée.

**La grève n'aura donc servi à rien.**

**La désinformation doit maintenant cesser car elle se fait au détriment de tous les contrôleurs et de la profession.**

**Avec détermination, rigueur et honnêteté, le SNCTA continue de défendre les intérêts des contrôleurs de Tahiti et a obtenu des avancées concrètes et porteuses d'avenir.**